

Le Préfet

La Directrice académique

Mesdames et messieurs les chefs d'établissements  
du Haut-Rhin,

*En communication :*

À madame et messieurs les sous-préfets,  
À monsieur le directeur départemental de la  
sécurité publique du Haut-Rhin,  
À monsieur le colonel, commandant le  
groupement de gendarmerie du Haut-Rhin,  
À monsieur le colonel, directeur du service  
départemental d'incendie et de secours.

Colmar, le 11 décembre 2018

OBJET : dispositif de sécurisation mis en place à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Les fêtes de fin d'année sont l'occasion de manifestations festives et de rassemblements populaires qui appellent, notamment en raison de la prégnance de menaces terroristes sur le territoire national, une vigilance sans faille ainsi qu'une mobilisation constante de l'ensemble des acteurs publics et des services de sécurité.

Aussi, toutes mesures utiles doivent être prises pour éviter que la nuit de la Saint-Sylvestre ne soit le prétexte à des débordements ou des violences de nature à troubler gravement l'ordre public et à porter atteinte à la sécurité des personnes. Les établissements scolaires, symboles de la République, sont des cibles potentielles.

Au-delà de la mobilisation par l'État des forces de police, de gendarmerie et des services d'incendie et de secours, un dispositif spécifique de sécurisation sera mis en place, visible, adapté et réactif pour renforcer le sentiment de sécurité tout au long de la nuit de la Saint Sylvestre. Les maires ont été appelés à prendre les mesures relevant de leur compétence.

S'agissant des établissements scolaires, vous devez veiller dans votre établissement à la réalisation des mesures préventives suivantes :

- **Ranger** les conteneurs à ordures et fermer les locaux à poubelles,

- **Sécuriser** les bâtiments publics par la fermeture des accès et issues, le maintien des éclairages le soir et la nuit, le renforcement de la présence humaine (en modifiant éventuellement les horaires de garde des personnels d'astreinte) afin d'empêcher toutes les tentatives d'effractions et d'intrusions,
- **Vérifier** tous les éclairages afin de supprimer toutes les zones sombres et assurer ainsi une meilleure sécurité d'intervention,
- **Enlever** tous les objets pouvant être utilisés comme projectiles (barrières, cônes, matériaux divers, outils...) particulièrement dans les quartiers sensibles,
- **Vérifier** la fermeture effective des sites sensibles (locaux techniques, gaines techniques et canalisations : eau, gaz, électricité ou téléphone),
- **Sensibiliser** les personnels de permanence sur la surveillance de l'établissement tout au long de cette soirée,
- **Faire** remonter immédiatement la survenue d'incidents aux services de police et de gendarmerie nationales (☎ 17).

Enfin, il serait utile de pouvoir disposer d'un document récapitulatif comprenant les coordonnées des contacts de permanence sur les différents sites à cette occasion. Nous vous demandons de transmettre rapidement ces informations à l'adresse : [i68cab@ac-strasbourg.fr](mailto:i68cab@ac-strasbourg.fr) .

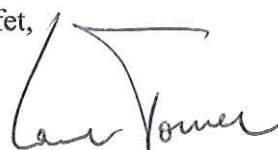
Nous comptons sur votre totale implication et votre complet engagement afin de permettre à tous de profiter pleinement de cette période de fêtes en toutes tranquillité et sérénité.

La directrice académique,



Anne-Marie MAIRE

Le préfet,



Laurent TOUVET